

29/04/2021

# Comité syndical

P  
R  
O  
C  
È  
S  
-  
V  
E  
R  
B  
A  
L

## Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25/03/2021
- 4) Création d'une commission « projet nouvelle structure »
- 5) Lancement de la procédure de désignation de l'architecte en vue de la construction de la structure enfance – petite enfance
- 6) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet
- 7) Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1ère classe
- 8) Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial à temps complet
- 9) Mise à jour du tableau des emplois permanents
- 10) Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87)
- 11) Questions diverses

### **1) Appel nominatif**

L'appel nominatif est effectué par Mme la Présidente du SIEPEA.

**Présents :** Nathalie Fontaine, Charlotte Guéret, Thierry Lachaise, Véronique Barinotto, Sandrine Reix, Jérémy Roux, Philippe Delachair, Mathieu Meyze

**Invités :** Stéphane Barreteau, Catherine Casimir, Sylvie Lavallade, Serge Roux

**Excusé(s) :** Claude Compain, Cécile Fougeras, Philippe Mazière, Jean-Yves Rigout, Cécile Lagrange, Sandrine Savary

**Agents du SIEPEA présents :** Émeric Chaput, Caroline Fournier

### **2) Désignation du secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance est désigné parmi les conseillers syndicaux de la commune sur laquelle le comité syndical se déroule : **Charlotte GUÉRET**.

### **3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25/03/2021**

Le procès-verbal du comité syndical du 25 mars 2021 vous est joint en annexe.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **4) Création d'une commission « projet nouvelle structure »**

Mme la Présidente indique au comité, que la création d'une **commission « projet nouvelle structure »** spécifique au projet de construction du bâtiment enfance est nécessaire. L'objectif est de désigner trois représentants par municipalité : deux titulaires (ou représentés par leur suppléants) et un invité.

De même, deux invités élus de Nieul, désignés par Mme la Présidente, participeront à cette commission « projet nouvelle structure », avec voix consultative.

Désignés :

	Titulaire	Suppléant(e)	Invité(e)
<b>Nieul</b>			Mme CASIMIR Catherine
			Mme TRICARD Béatrice
<b>Peyrilhac</b>	Mme FONTAINE Nathalie		M. PERRAUDIN Jean-Paul
	M. ROUX Jérémy	Mme LAGRANGE Cécile	
<b>Saint-Gence</b>	M. LACHAISE Thierry	Mme BARINOTTO Véronique	M. TROUVILLE Bernard
	Mme FOUGERAS Cécile	M. MEYZE Mathieu	
<b>Veyrac</b>	M. MAZIÈRE Philippe	M. DELACHAIR Philippe	Mme LALAY Carole
	Mme GUÉRET Charlotte	Mme SAVARY Sandrine	

Ce tableau est adopté à l'unanimité.

### **5) Lancement de la procédure de désignation de l'architecte en vue de la construction de la structure enfance – petite enfance**

Mme la Présidente rappelle au comité que le lancement de la procédure de désignation concernant la construction de la structure enfance nécessite l'approbation des élus du comité syndical.

À la suite des différents échanges et des comptes-rendus de la commission sur l'évolution de la structure, il est proposé de procéder au lancement de la procédure de désignation de l'architecte.

Il sera indiqué aux candidats à la Maîtrise d'Œuvre que le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'arrêt du contrat à chaque phase de la mission.

Une fois l'architecte désigné, l'avant-projet sommaire chiffré sera soumis à l'approbation des quatre conseils municipaux et la poursuite du projet nécessitera un avis favorable des quatre conseils.

Cette procédure d'avancement du projet (obligatoire dans l'attribution des marchés public) répond également à la demande de confirmation des éléments financiers par un professionnel sans ajouter de surcoût dû à l'intervention d'un cabinet externe.

#### **Calendrier :**

10/15 mai retour de la délibération

Réunion de la commission « projet nouvelle structure » : validation du règlement de consultation

Retenir 4/5 candidats (doit figurer dans le règlement de consultation)

Lancement de la procédure

3 semaines pour rendre le tableau des honoraires

Début juillet : retour des tableaux des honoraires

Commission « projet nouvelle structure » : réception des candidats, en individuel

Cette procédure est approuvée à l'unanimité.

### **6) Création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Madame la Présidente rappelle que l'Adjoint Administratif territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Caroline FOURNIER, sera mutée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Elle sera remplacée par Madame Pauline GUY à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, sur le grade d'Adjoint Administratif territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Par conséquent, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Cette création de poste est approuvée à l'unanimité.

### 7) Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Madame la Présidente rappelle que suite à la mutation de l'Adjoint Administratif territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, il y a lieu de supprimer le poste.

Cette suppression de poste est approuvée à l'unanimité.

### 8) Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial à temps complet

Recrutement à Malices et Chocolat. En remplacement de Gwendolyn LE DANTEC.

La personne est recrutée sur le poste d'adjoint technique territorial à temps complet par voie de mutation.

Titulaire du concours EJE, elle sera placée en processus de stagiairisation sur le grade EJE.

Ce recrutement va sécuriser Malice et Chocolat.

Aujourd'hui elles sont 5 diplômées, mais un CAP petite enfance ne peut avoir la responsabilité de l'ouverture/fermeture du multi-accueil.

4 enfants accueillis durant le confinement.

Cette création de poste est approuvée à l'unanimité.

### 9) Mise à jour du tableau des emplois permanents

Suite à la création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et compte-tenu de la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, ainsi qu'à la création d'un poste d'Adjoint Technique territorial à temps complet, Madame la Présidente signale aux membres du Comité la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois permanents.

Madame la Présidente demande aux membres de bien vouloir adopter le tableau ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (qui annulera et remplacera la précédente délibération modifiant le tableau des emplois permanents) :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire du temps de travail
<b>Filière Administrative :</b> Attachés territoriaux Adjoints administratifs territoriaux Adjoints administratifs territoriaux	Attaché Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif territorial	1 à raison de 35h00 1 à raison de 35h00 1 à raison de 35h00
<b>Filière Médico-Sociale :</b> Éducateurs de jeunes enfants Éducateurs de jeunes enfants Infirmier	Éducateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe Éducateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe Infirmier de classe normale	3 à raison de 35h00 1 à raison de 21h00 1 à raison de 20h00
<b>Filière Animation :</b> Animateurs territoriaux Adjoints territoriaux d'animation Adjoints territoriaux d'animation Adjoints territoriaux d'animation Adjoints territoriaux d'animation Adjoints territoriaux d'animation Adjoints territoriaux d'animation Adjoints territoriaux d'animation	Animateur Adjoint territorial d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint territorial d'animation Adjoint territorial d'animation Adjoint territorial d'animation Adjoint territorial d'animation	1 à raison de 35h00 1 à raison de 35h00 3 à raison de 35h00 1 à raison de 30h00 4 à raison de 35h00 2 à raison de 30h00 1 à raison de 25h00 2 à raison de 22h00
<b>Filière Technique :</b> Adjoints techniques territoriaux Adjoints techniques territoriaux Adjoints techniques territoriaux Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial	1 à raison de 35h00 1 à raison de 35h00 2 à raison de 19h00 1 à raison de 9h00

Ce tableau est adopté à l'unanimité.

## **10) Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87)**

Madame la Présidente rappelle au comité syndical que le SIEPEA a adhéré au contrat groupe d'assurance statutaire conclu avec SOFAXIS-CNP pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Afin de permettre la réalisation des tâches liées à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit, le CDG87 demande au SIEPEA une participation s'élevant à 3 % du montant de la prime d'assurance versée à SOFAXIS-CNP.

Madame la Présidente demande au comité de prendre une délibération afin d'accepter la participation financière demandée par le CDG 87 ainsi que l'autorisation de pouvoir signer la convention de gestion contrat d'assurance statutaire avec ce dernier.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

## **11) Questions diverses**

Points sur le travail des commissions :

- Communication : article de Veyrac

Présentation : recrutement de Émeric CHAPUT en remplacement de Caroline FOURNIER, en attente de l'arrivée de Pauline GUY.

Nouveau DGS : Stéphane BARRETEAU, arrive le 3 mai.

Arrive de la région toulousaine. 10 ans directeur de CCAS. Directeur pôle enfance 65 agents, service en régie.

Choix réfléchi. Hâte de travailler au quotidien avec les équipes, et d'accompagner les élus.

- Catherine CASIMIR : élue en charge du scolaire à Nieul, qui suivra les travaux du SIEPEA et la commission « projet nouvelle structure ».